



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 décembre 2023
Français
Original : anglais

États-Unis d'Amérique : amendement au projet de résolution publié sous la cote [S/2023/999](#)

Après le paragraphe 5, insérer un nouveau paragraphe, libellé comme suit :

6. *Établit* que le budget annuel des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine qu'il a autorisées pourra être financé à hauteur de 75 pour cent, au maximum, au moyen des contributions mises en recouvrement par l'ONU, le montant restant devant être financé par des ressources extrabudgétaires mobilisées conjointement par l'Union africaine et l'Organisation auprès de la communauté internationale, et se déclare résolu à envisager toutes les options viables en cas de déficit de financement important ;

